

Critérium Fédéral

Règlement 2024/2025

Article 1 : Objectifs de l'épreuve

Article 2 : Conditions de participation

Article 3 : Catégories d'âges

Article 4 : Inscriptions

Article 5 : Constitution des divisions départementales

Article 6 : Composition des divisions

Article 7 : Formule de la compétition

Article 8 : Montées à l'échelon régional

Article 9 : Montées à l'échelon départemental

Article 10 : Abandon lors de l'épreuve

Article 11 : Forfaits

Article 12 : Licences, Amendes et Pénalités

Article 13 : Choix des balles

Annexe 1 : Formule de compétitions alternatives

Article 1 : Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve permet aux joueurs disputer une compétition individuelle par catégorie et par niveaux.

Article 2 : Conditions de participation

Cette épreuve est ouverte à tous les joueurs et joueuses licenciés **compétitions** de la FFTT.

Article 3 : Catégories d'âges

Cette épreuve est ouverte à toutes les catégories d'âges.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions sont effectuées par les clubs dans l'espace "Mon club" sur SPID. Elles peuvent être prises en début de saison et par la suite jusqu'à 2 semaines avant chaque tour, dans ce cas, adresser un courriel auprès du secrétariat du Comité.

Article 5 : Constitution des divisions départementales

Pour chaque division, des joueurs qui participent pour la 1ère fois ou qui reprennent après une saison d'absence pourront être intégrés en fonction de leur classement (Points licences) dans une division autre que la dernière de leur catégorie.

Article 6 : Composition des divisions

Dans chaque division, le placement des joueurs de 1 à 16 se fait de la manière suivante : Pour le premier tour, les joueurs sont placés en fonction de leurs points licences (dans l'ordre décroissant).

Pour les autres tours, les joueurs seront placés de 1 à 16 en fonction des résultats du tour précédent. Les féminines sont intégrées dans les divisions masculines.

Article 7 : Formule de la compétition

La formule pour tous les tours sera la suivante :

Les participants sont regroupés en groupe de 16 joueurs.

Il y aura autant de groupe de 16 que nécessaire. (Division 1, Division 2, ...)

Dans chaque groupe de 16, les participants seront répartis dans des poules de 4 joueurs et ensuite dans un tableau à élimination directe avec classement intégral. Les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

L'ordre des parties dans les poules sont les suivantes :

1er tour	2ème tour	3ème tour
1 - 4	1 - 3	1 - 2
2 - 3	2 - 4	3 - 4

Le classement dans la poule se fera de la manière suivante :

Pour chaque victoire, un joueur inscrit 2 points.

Pour chaque défaite, un joueur inscrit 1 point.

Pour chaque partie non disputée, un joueur inscrit 0 point.

En cas d'égalité, le départage sera effectué dans les règles habituelles.

Les joueurs seront ensuite placés dans le tableau final comme suit :

Le premier de la poule 1 en n°1 en Quart.

Le premier de la poule 2 en n°16 en Quart.

Les premiers de la poule 3 et 4 par tirage au sort intégral aux numéros 8 et 9 en Quart.

Les deuxièmes de poule par tirage au sort aux numéros 4, 5, 12 et 13 dans l'autre demi-tableau de leur premier respectif en Barrage 2ème/3ème.

Les troisièmes aux numéros 3, 6, 11 et 14 dans le même demi-tableau que leur deuxième tableau de poule mais dans le quart opposé en Barrage 2ème/3ème.

Les quatrièmes de poules aux numéros 2, 7, 10 et 15 dans le demi-tableau opposé de leur troisième de poule respectif dans le tableau KO.

Si un groupe est composé de moins de 16 joueurs, les autres formules sont décrites en annexe 1.

Article 8 : Montées à l'échelon régional

Pour chaque tour, monte en régional :

Le premier en division 1 en -11ans Garçons

Le premier en division 1 en -13ans Garçons

Le premier en division 1 en -15ans Garçons

Le premier en division 1 en -18ans Garçons

Les deux premiers en division 1 en Elites Messieurs

Une montée supplémentaire sera attribuée au département ayant le plus d'inscrits au critérium sur SPIDD pour le 1er et 2^{ème} tour et ce pour chaque catégorie.

Article 9 : Montées à l'échelon départemental

S'il existe à l'échelon départemental, plusieurs divisions dans une catégorie, il y aura pour chaque tour et chaque division :

- 2 montées pour un tableau de 3 à 8 joueurs

- 4 montées pour un tableau de 9 à 16 joueurs

- 6 montées pour un tableau de 17 à 32 joueurs

Article 10 : Abandon lors de l'épreuve

III.109 - Abandon Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Article 11 : Forfaits

Les forfaits devront être déclarés avant la date limite annoncée sur les convocations.

Si le joueur déclare forfait **avant** la date limite :

- Il atteste de sa non-participation avec un certificat médical, il est maintenu dans la division pour laquelle il était qualifié.
- Il ne peut attester de sa non-participation avec un certificat médical, il est rétrogradé dans la division inférieure.

Si le joueur déclare forfait après la date limite :

- Il atteste de sa non-participation avec un certificat médical, il est maintenu dans la division pour laquelle il était qualifié.**
- Il ne peut attester de sa non-participation avec un certificat médical, il sera exclu de l'épreuve pour la saison en cours.**

Pour tout forfait non déclaré et non excusé, le joueur sera exclu de l'épreuve pour la saison en cours.

Article 12 : Licences, Amendes et Pénalités

La présentation de la licence est obligatoire.

Si le joueur n'est pas en sa possession, il lui incombe de prouver sa licenciation comme indiqué dans les règlements fédéraux.

Pour tout **Forfait non excusé et non justifié hors délai, une amende de 5 €** sera appliquée et devra être payé avant le tour suivant.

Article 13 : Choix des balles

Les balles plastiques seront fournies par la Comité du Calvados lors de la compétition.

L'utilisation de la balle plastique est obligatoire.

Critérium Fédéral - Annexe 1

FORMULE DE COMPÉTITIONS ALTERNATIVES

1 - Si le tableau comporte entre 16 et 13 joueurs :

La formule est décrite dans le règlement de l'épreuve.

2 - Si le tableau comporte entre 12 et 9 joueurs :

Les joueurs sont répartis en 2 poules de 6 joueurs.

À l'issue des poules :

Les joueurs classés 1er et 2ème de la poule A et 1er et 2ème de la poule B se rencontrent en demi-finale.

Les vainqueurs se rencontrent pour les places de 1 et 2, les perdants pour les places de 3 et 4. Les joueurs classés 3ème et 4ème de la poule A et 3ème et 4ème de la poule B se rencontrent pour les places de 5 à 8.

Les vainqueurs se rencontrent pour les places de 5 et 6, les perdants pour les places de 7 et 8. Les joueurs classés 5ème et 6ème de la poule A et 5ème et 6ème de la poule B se rencontrent pour les places de 9 à 12.

Les vainqueurs se rencontrent pour les places de 9 et 10, les perdants pour les places de 11 et 12.

3 - Si le tableau comporte entre 8 et 5 joueurs :

Les joueurs seront répartis en une poule unique avec le nombre de joueurs présent.

Un classement intégral sera donc établi à la fin de la poule.

4 - Si le tableau comporte moins de 5 joueurs :

Les quatre joueurs présents seront placés dans les poules du groupe supérieur afin de former des poules de cinq.

À l'issue de ces poules les 5ème de poule se rencontrent dans des demi-finales.

Les vainqueurs se rencontrent pour une finale et les perdants se rencontrent pour un match de classement.